

## Présentation du rapport annuel de la Défenseure des droits, Claire HÉDON et du Défenseur des enfants, Éric DELEMAR



Cette année le thème était : « **Santé mentale des enfants : le droit au bien-être** »

C'est le 20 novembre que ce rapport a été rendu public, lors de la journée internationale des droits de l'enfant.

Mais ce mardi 23 novembre 2021 de 13h30 à 16h30, des enfants et des adolescents ont témoigné de leur vision de la santé mentale et de ce dont ils ont besoin pour se sentir bien, en présence de personnalités. 70 jeunes étaient présents et 600 avaient participé à la consultation.

Adrien Taquet, secrétaire d'état chargé de l'enfance et des familles a juste dit quelques mots d'introduction, mais a assuré que des membres de son cabinet prendraient note de ce qui se dirait !

Rappelons qu'à l'occasion de la marche du 9 octobre, le CEPEnfance avait demandé à être reçu par Mr Taquet ; celui-ci a délégué un membre de son cabinet qui a dit que ce gouvernement avait déjà beaucoup fait et a nié les problématiques soulevées par le CEPEnfance.

En feront-ils de même après cette après-midi où des enfants, des adolescents et des parents ont témoigné de leurs difficultés ? Ceux-ci ont parlé vrai, n'hésitant pas à apporter de la contradiction aux représentants des institutions.

Dans son introduction, puis au cours de ses interventions, Claire Hédon, Défenseure des Droits, a particulièrement insisté sur la question de la prévention à l'école, mais à aucun moment il ne fut question des RASED. Si le Ministre de l'Education Nationale lit les recommandations qui lui sont faites, ne doutons pas qu'il multiplie les postes des enseignants spécialisés, car beaucoup de ces recommandations faisaient partie de leurs missions, missions auxquelles on leur a demandé de renoncer par manque de moyens sur le terrain. Et Claire Hédon a déclaré que si le gouvernement s'était engagé sur la création de 400 postes en CMPP, c'était nettement insuffisant, quand on voit les listes d'attente dans les structures de soin. Concernant l'école, seuls les psychologues de l'Éducation nationale, les médecins scolaires et les AESH ont été cités, surtout pour dénoncer le manque de moyens. Claire Hédon a souligné aussi l'importance d'écouter la parole des enfants et celle des familles. Il sera peut-être utile de lui envoyer un dossier pour lui rappeler les dispositifs ARCH de l'AGSAS.

Eric Deleamar, Défenseur des enfants, a encadré plusieurs tables rondes, dont une avec Marie-Rose Moro qui réagissait aux propos des adolescents, et une autre avec Alain Pothet, Inspecteur d'Académie de Créteil, qui a rappelé que pour favoriser le bien-être des élèves, il fallait que les adultes aillent bien ; il aurait peut-être pu parler des Groupes de Soutien Au Soutien !

Je vous invite à aller lire ce rapport sur le site de la défenseure des droits avec ses recommandations.

Claire Hédon a dit qu'ils feraient une veille pour voir si celles-ci étaient suivies... mais quels pouvoirs ont ses services ? A nous de suivre aussi ce dossier et de ne pas hésiter à saisir la Défenseure des Droits dès lors que nous constatons que la Convention des Droits de l'enfant n'est pas respectée.

Dès la semaine prochaine, ils commencent à travailler sur le rapport qui sera présenté le 20 novembre 2022 : La vie privée des enfants.

Maryse Métra  
Vice-présidente de l'AGSAS

*L'illustration ci-dessus est l'affiche accompagnant l'annonce de l'événement*

[https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/rae21-num-28.10.21\\_01access.pdf](https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/rae21-num-28.10.21_01access.pdf)